

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

Le vingt deux février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize, suite de la convocation faite le 15 février 2024. Une procuration a été déposée.

DÉCISIONS

1°/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Madame le Maire présente les éléments de prospective financière afin de susciter le débat sur les orientations budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement se sont accrues de 8,81% sur 2023, avec les charges générales +9,00%, les charges de personnel +18,14% les charges de gestion courante +9,74% et les charges financières de +5,09%.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,81% avec une forte hausse sur l'atténuation des charges +59,40%, sur les impôts et taxes +20,57%, sur les autres produits de gestion courante +0,94% et sur les produits financiers +93,69%. On constate une baisse sur les ventes de produits et prestations de service 4,11%, sur les dotations et subventions 39,73%.

Pour 2024, ces évolutions seront intégrées et un budget prévisionnel de 1 088 000€ devrait être présenté le 22 mars.

En investissement, le montant total réalisé s'élève à 598 091,97€. Il y a eu une baisse de l'emprunt de 65,61% correspondant au remboursement par anticipation du prêt relais. Les principales actions ont été l'achat d'un fourgon pour le service technique de 14 181,26€, l'achat d'équipements sportifs (pare ballons, main courante, abris de touche, buts...) pour 18 022,75€, la rénovation de la salle polyvalente pour 131 875,36€, la salle de sieste de l'école pour 4 634,40€, l'achat de l'école privée de 33 506,44€, l'aménagement du cabinet médical de 32 523,41€, les études pour le city stade de 15 360€ et l'entretien de la voirie à hauteur de 122 688,86€.

Le remboursement d'emprunt totalise 137 526,84€.

Pour 2024, le report d'opérations de 2023 est comptabilisé à 699 463,46€ dont 13 324,50€ de frais d'études d'aménagement, de 7 500€ pour le cimetière, de 15 600€ pour les logements et 652 845,26€ pour la rénovation de la salle polyvalente, pour les aménagements rue du couvent et pour le Pump Track.

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2024 dans le cadre du programme d'investissement 2024 sont les suivants :

SYNTHESE OPERATION D'INVESTISSEMENT 2024

2031	Frais d'études aménagement lotissement Clos du Pont-terre	14 640,00 €
2116	Achat de cavurnes et aménagement jardin du souvenir	7 500,00 €
2135	Frais d'études aménagement des étangs	15 300,00 €
2158	Petits matériels ST, école, sport, ALSH	6 493,70 €
2182	Achat micro tracteur ST (33 000€) + Robot de tonte (15 712€)	48 712,00 €
2183	Matériel informatique salle polyvalente/mairie (fibre)	9 500,00 €
2184	Planétarium Eglise Bourg	2 641,20 €
2188	Illuminations de Noël	2 000,00 €
2313	Travaux aménagement mairie	18 234,38 €
2313	Rénovation de la salle polyvalente	265 562,04 €
2313	Complément LA RUCHE	5 000,00 €
2313	Achat école privée	35 493,56 €
2313	Réhabilitation mur de QUELVEN	53 508,36 €
2313	Mise en place de colonnes enterrées	28 500,00 €
2313	Aménagement cabinet médical	6 980,00 €
2313	Aménagement rue du couvent	198 399,02 €
2313	PUMP TRACK - Mini Stadium	201 200,00 €
2313	Aménagement square intergénérationnel	110 123,76 €
2315	Programme de voirie 2024	62 000,00 €
2315	Programme de voirie- chemins	10 000,00 €
	Total	1 103 929,27 €

Le remboursement des emprunts 2024 s'ajoute à ce programme pour un montant de 139 240,80 €.

Le chiffrage prévisionnel du programme listé et du remboursement du capital emprunt s'élève donc à 1 243 170,07€.

Il est à noter que des financements accordés par nos partenaires sont également reportés de 2023 à 2024 pour un montant de 672 959,66€

Le résultat de fonctionnement est donc le suivant :

- Recettes de fonctionnement :	1 124 792,24€
- Dépenses de fonctionnement :	993 048,67€

- Résultat de fonctionnement : **131 743,57€**

Le résultat d'investissement est le suivant :

- Recettes d'investissement : 431 772,66€
- Dépenses d'investissement : 598 091,97€
- Résultat d'investissement : **- 166 319,31€**

Madame le Maire invite les élus à s'exprimer sur ces tendances présentées tant en investissement qu'en fonctionnement.

Madame la maire demande aux conseillers de s'interroger sur une possible augmentation des impôts, conseil formulé par le conseiller aux collectivités.

Les projets non retenus seront reportés pour les exercices budgétaires suivants.

2°/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2025

Le conseil municipal de tirer au sort les jurés susceptibles de faire partie du Jury d'Assises du Morbihan pour l'année 2025 qui sont au nombre de 3.

3°/ PRIME POUVOIR D'ACHAT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer la prime de pouvoir d'achat à tous les agents de la collectivité suivant les calculs exposés.

4°/ MISE A DISPOSITION ANIMATEUR A L'ASSOCIATION ÉCOLE DE FOOT GUERN/MALGUENAC

Madame la maire informe les conseillers que ce point sera traité dans un prochain conseil municipal, pour mise en concordance avec la commune de Malguénac.

5°/ CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATIONS DE L'APPRENTI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; décide le recours au contrat d'apprentissage, le cas échéant,

6°/ VENTE TERRAIN A QUELVEN

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de vendre une partie de la parcelle ZT n° 1 de 15 m2 (sur les 58m2) à 1€ le m2, de aux demandeurs, qui prendront en charge les frais afférents à cette transaction (bornage, notaires, publicité foncière), sous réserve de d'acceptation des diverses servitudes afférentes à ce terrain.

7°/ VENTE DE MATÉRIEL STOCKÉ

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de vendre le matériel stocké, chaises et bureaux d'école, radiateurs, éviers etc et matériel des services techniques, qui n'est pas utilisé

et décide d'organiser un vide «école» le samedi 6 avril 2024 entre 9h et 13h à l'ancienne école privée.

8°/ AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, 0 contres, 4 abstentions décide de valider le devis de l'entreprise Picaut Matériaux et recyclage propose un devis de 1994.29€ HT soit 2393.15€ TTC et décide d'acheter un géotextile en plus.

9°/ CONVENTIONS ART DANS LES CHAPELLES 2024

L'exposition de l' Art dans les chapelles 2024, se déroulera du 5 juillet au 31 août et les 3 premiers week-end de septembre suivant les disponibilités des guides recrutés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **autorise Madame la Maire à signer les 2 conventions proposées par l'Art dans les Chapelles (Locmeltro et Quelven) pour un montant total de (814.20€ + 157.67€) soit 971.87 €, et à recruter deux agents saisonniers, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs (la date limite de candidature au 31 mars 2024).**

10°/ VALIDATION DES APPELS D'OFFRES CITY STADE, AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU COUVENT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider, pour le lot 1 voirie, le devis de l'entreprise BERTHO TP pour un montant de 221 680.30€ HT soit 266 016.36€ TTC, entreprise la moins disante.

Il décide aussi, de valider, pour le lot 2 – Espaces verts, le devis de l'entreprise GOLFE BOIS GREATION pour un montant de 73 821.76€ HT soit 88 586.11€ TTC, entreprise la moins disante.

Le lot 3 City stade est en renégociation auprès des 4 entreprises ayant répondues à l'appel d'offre.

11°/ QUESTIONS DIVERSES :

11-1°/ LOYER SBS (SYNDICAT BLAVET SANTE) POUR LE CABINET MÉDICAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** de valider un loyer d'un montant de 300€ hors taxe soit 360€ TTC, dès le commencement des visites dans le cabinet médical de Guern, et d'opter pour l'assujettissement à la TVA du local cabinet médical, en application à l'article 260-2° du code général des impôts à compter du 01/03/2024.

11-2°/ PASSAGE CATEGORIE 1 EN CATEGORIE 2 DE L'ETANG DE GUERN

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'autoriser la société de pêche La Gaule Melrandaise, à déposer une demande de reclassement en catégorie 2 de l'étang de Guern.

- **DÉCIDE** d'acheter auprès de la société de pêche La Gaule Melrandaise, un panneau informatif sur les poissons présents dans l'étang d'un montant de 50€ TTC.
- **DÉCIDE** d'autoriser la société de pêche La Gaule Melrandaise, à effectuer un alevinage.
- **DÉCIDE** de participer auprès de la société de pêche La Gaule Melrandaise, à l'alevinage annuel, pour un montant de 175€TTC.

11-2°/ PENALITES ENTREPRISE GOUEDARD – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le montant calculé par le maître d'œuvre, Mr Maiseau, concernant les pénalités constatées pour les travaux de la mairie pour un montant 990€ TTC soit 825.00€ HT.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ DÉCISION PRISE EN DELEGATION DE SIGNATURE (DELIBERATION N° 19 DU 18/01/2024

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de modifier la délibération n° 11 du 18/01/2024, concernant l'avenant n° 1 de SVAE (lot 8-électricité), pour les travaux de la salle polyvalente. En effet, il avait été convenu d'ajouter une option au marché initial de 18 576.51€HT soit 22291.81€TTC, mais qui n'avait pas été constaté par délibération.

2°/ TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Le président de la commission travaux, informe les conseillers que la société AXIONE a demandé une autorisation de voirie pour l'implantation d'appui (poteaux) dans le cadre du développement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune.

Les travaux commenceront mi-février pour plusieurs mois.

A la fin des travaux, il faudra compter 3 mois pour la commercialisation.

Certaines parcelles doivent être élaguées avant le mois de mars 2024.

Le repérage des zones à élaguer est en cours.

Une demande de devis de travaux d'élagage sera faite dès que possible auprès de différentes entreprises.

Une information de demande d'élagage aux propriétaires sera faite sur la Guern Actus de mars

Une lettre aux propriétaires des parcelles à élaguer sera faite

Le conseil municipal fixera le tarif des parcelles qui ne seront pas élaguer par les propriétaires et leur facturera les travaux.

3°/ EXPOSITIONS ET CONCOURS PHOTOS

Les dates des expositions à la médiathèque:

- Expo dinos en cours et jusqu'au 23 février,
- Jean Marc Vernus du **19 mars (avec vernissage le 20 mars à 18h) jusqu'au 27 avril**
- exposition fleur de trottoir est reportée **à juin 2025**
- exposition en mai en rapport avec les 80 ans de la libération: **2 au 31 mai**

- exposition en juin des photos du concours photos **du 1^{er} au 29 juin**
- exposition en octobre sur les étoiles **du 04/10 au 07/11/2024**, en rapport avec le CME qui souhaite organiser une soirée astrologie.
- expo 110 ans de l'armistice du 8 au 30 novembre 2024
- exposition en décembre : légo d'**Amael Florin du 03 au 20/12/2024**

Les rendez vous à la médiathèque :

- La mapa : rdv le 30 janvier pour une première session, il en est prévu une par mois.
 - les rendez-vous du livre tous les deuxièmes jeudis du mois
 - cours informatiques collectif les 26 janvier, 22 mars, et 24 mai pour les dernières sessions.
 - Concours photos du 15 mars au 17 mai 2024, gratuit : « Ombres et lumières ».
- Fiche d'inscription à demander à la mairie ou la médiathèque de Guern, ou de le télécharger à partir du site de la commune.

4°/ REMISE DU LABEL CPRB (COMMUNE DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE)

Madame la maire informe l'assemblée de l'organisation de l'attribution du label CPRB à la commune de Guern, suite aux journées de terrain des 4,5 et 6 mars 2024 à 9H30 : visites des villages qui avaient été sélectionnés lors des 1ères visites. Il y a possibilité de modifier cette liste.

La remise du label aura lieu le samedi 13 avril 2024 à la salle polyvalente.

Habituellement, la journée se présente ainsi : réunion en salle le matin, déjeuner sur la commune (60 personnes – à L'île aux oiseaux) et l'après-midi visite de sites patrimoniaux et en fin de journée visite de Quelven et concert d'orgue. Toutes les communes du réseau CPRB sont invitées. Les guernates sont invités pour les visites.

5°/ QUESTIONS DIVERSES

5-1°/ JOURNÉES DU PATRIMOINE ET DE PAYS ET DES MOULINS

Les Journées du patrimoine et de Pays et des Moulins auront lieux les 21, 22 et 23 juin 2024, thème l'eau utile à tout le monde. Devenez acteur.

Un travail de la commission culture est en cours pour participer à ces journées autour des moulins de la commune : Keraly, Stang du, Quilio.

5-2°/ PANNEAUX D'ENTRÉE DE VILLE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'Office du tourisme de Pontivy Communauté nous informe que la création des panneaux d'entrée de ville, mettant en avant le logo Pays d'art et d'histoire, devraient être effective pour le printemps.

Les conseillers demandent l'installation de 5 panneaux (4 aux entrées de bourg et 1 Quelven) et les commande auprès L'Office du tourisme de Pontivy soit (90 x5=450€).

7-3° - INFORMATION SPECTACLE DU DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

La commission culture a validé la venue du spectacle ' Mon Père avait trois vaches' le dimanche 6 octobre à la salle polyvalente. Le coût est de 1400€ et la fourniture de 3 repas pour les artistes. Une aide a été demandée à hauteur de 700€. Il y a possibilité pour la commune de faire des entrées payantes, proposition à 5€.

Une délibération sera prise ultérieurement pour fixer les modalités et le prix de vente des entrées, ainsi que le mode de gestion (régie temporaire).

5-4°/ ANIMATION A L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Les jeux olympiques sont organisés en France du 26 juillet au 11 août 2024.

Les enfants de l'école, ont la possibilité d'aller voir le passage de la flamme olympique à Pontivy le 6 juin 2024. Pontivy Communauté prend les transports à sa charge.

Une demande est faite auprès du directeur de l'école Les Korrigans pour connaître le nombre d'enfants à participer. La réponse doit être donnée avant le 23 février au service de Pontivy Communauté.

Les enfants de l'ALSH du mercredi participeront également à une animation le mercredi 5 juin à Pontivy, en lien avec les communes de Pontivy Communauté. Les frais de transport sont aussi pris en charge par la communauté.

Un conseiller municipal demande si la commune pourrait organiser une animation en rapport avec le JO.

Prochain conseil municipal : vendredi 22 mars 2024 à 18H - BUDGETS